Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 026-212602866-20250328-DEL528032025-DE

COMMUNE DE ROUSSIEUX 2025 - 006
26510
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° DEL 5-28032025
Séance du 28 mars 2025

Date de convocation : 10/03/2025

L'an deux mille vingt cinq le 28 mars à 20 heures 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Didier GIREN, Maire.
Nombre de membres en exercice : 7
Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien,, GIREN Didier, ROBERT Didier
Etaient excusés : Mme ROVIRA Carine et M. MILLOT Lukas

Objet : Soutien à la candidature du Parc naturel régional des Baronnies provençales au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est engagé dans une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour protéger et valoriser la qualité du ciel nocturne. Conformément aux axes II.2.1 et III.2.1 de la Charte « Promouvoir par l'éveil des sens, une "destination nature" qui a du sens » et « Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques », le Syndicat mixte sollicite le soutien des communes du périmètre de la future RICE.

Il est ainsi proposé que la commune ROUSSIEUX s'engage, dans la mesure de ses moyens, à ne pas dégrader la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne. Cela se traduit par :

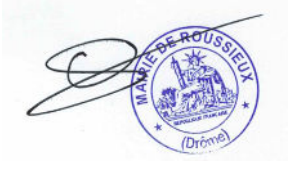
- la mise en œuvre des dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages. - appliquer, voire faire appliquer, les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction, la limitation des nuisances lumineuses
- la sensibilisation des habitants aux impacts liés à la pollution lumineuse (biodiversité, santé humaine, confort, observation astronomique, dépenses énergétiques et financières, etc.)
- la mise en œuvre, si nécessaire, de travaux de modernisation du parc d'éclairage public en respectant les préconisations techniques du Parc intégrées dans le dossier de candidature à la labellisation.

L'objectif est de réduire la quantité globale de lumière émise la nuit. Cette démarche participera à améliorer l'environnement nocturne de la commune de ROUSSIEUX et à soutenir la candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » portée par le Parc des Baronnies provençales.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité le conseil municipal :

- **Soutient** la candidature du Parc des Baronnies provençales au label RICE
- **S'engage** à mettre en place des actions destinées à protéger et améliorer la qualité du ciel et de l'environnement nocturne

Fait et délibéré à ROUSSIEUX le 28 mars 2025
Le Maire, Didier GIREN



Didier GIREN
Maire
31 mars 2025